



C'est avec plaisir que nous proposons pour 2009, parallèlement au Concours International et au Grand Prix Européen, les **Rencontres Nationales de Chant Choral**, qui auront lieu à Tours les samedi 30 Mai et dimanche 31 mai 2009.

En réalisant cette **nouvelle formule ouverte aux jeunes**, nous pensons ainsi répondre aux vœux d'ensembles français désireux de participer près de leurs amis à une épreuve représentative de la réalité du chant choral français.

Bien entendu, les ensembles français qui le désirent peuvent s'inscrire soit au concours national, soit au concours international, mais, s'ils s'inscrivent aux deux concours, ils ne pourront être sélectionnés que pour l'un des deux.

Le *Florilège Vocal de Tours* tient à souligner l'importance qu'il attache à ces « rencontres » : La partie « concours » est un moyen d'inciter les chœurs participants à un travail approfondi et enrichi d'ateliers et de concerts, véritable motivation de ces journées d'échanges et de rencontres. C'est donc dans cet esprit qu'il vous invite à participer aux Rencontres Nationales de la 38^e édition du *Florilège Vocal de Tours*.

**Les concours du 38^e Florilège Vocal de Tours (France)
se dérouleront
les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mai 2009.**

PROGRAMME GÉNÉRAL

VENDREDI 29 MAI

Possibilité d'un accueil anticipé (à vos frais)
Concours international de chant choral (qualifications / adultes)

SAMEDI 30 MAI

Matin : Accueil des chœurs
Après-midi : concours national
Soir : Grand Prix Européen.

DIMANCHE 31 MAI

Matin : Atelier rencontre
Après-midi : Gala du Grand Prix (concours international) / Palmarès / Remise des prix.
Vers 18h00 : Concert en plein air offert aux habitants de la ville de Tours
par les ensembles inscrits aux concours

Adresser toute correspondance concernant les concours à :

Florilège Vocal de Tours – Hôtel de ville – Rue des Minimes – BP 1452 – 37014 Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 21 65 26 / Fax : 02 47 21 67 71
<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : florilege.vocal@free.fr

CONCOURS NATIONAL DE CHANT CHORAL 2009

INSCRIPTION

Les ensembles désirant s'inscrire peuvent le faire en ligne avec le bulletin d'inscription téléchargeable disponible sur le site. Ils devront envoyer au secrétariat du *Florilège Vocal de Tours* **avant le 15 novembre 2008** (cachet de la poste faisant foi) les éléments nécessaires (dont le document sonore) à leur sélection.

Les inscriptions restent soumises à l'accord du *Florilège Vocal de Tours* qui confirmera sa décision par courriel au plus tard le 1^{er} janvier 2009 pour les chorales sélectionnées, et par courrier postal dans la première quinzaine de janvier pour les ensembles non retenus.

Les choeurs retenus devront confirmer leur inscription avant le 12 janvier 2009 par écrit (fax, e-mail ou courrier). En l'absence de cette confirmation, d'autres chorales placées sur liste d'attente pourront être sélectionnées à leur place.

Dès réception de la confirmation, les chorales retenues recevront une circulaire leur donnant le suivi administratif et musical suivant.

Elles devront :

- répondre à cette circulaire ;
- verser les droits d'inscription : 150 € qui dans tous les cas restent acquis au *Florilège Vocal de Tours* ;
- verser une caution de 200 €. Cette somme sera remboursée à la fin du séjour à Tours ou, pour les chorales qui se désisteraient, dans le seul cas de force majeure justifié,
- faire parvenir 5 exemplaires des partitions de chacune des oeuvres choisies.

Le *Florilège Vocal de Tours* considérera l'inscription définitivement acquise une fois ces formalités remplies.

Lors du concours, serait éliminée toute chorale qui :

- ne se présenterait pas à l'heure exacte de sa convocation ;
- ferait participer des choristes non inscrits sur les listes nominatives remises aux organisateurs ;
- ne se présenterait pas à la remise des récompenses le dimanche après-midi (17h) ;
- ne participerait pas au concert public final (dimanche 18h), sauf accord exprès ou décision du jury ;
- participerait pendant le mois précédant le concours à un concert dans le département d'Indre-et-Loire sans autorisation préalable du *Florilège Vocal de Tours*.

L'enregistrement audio et/ou vidéo et la diffusion de tous les concours ne donnent lieu à aucune indemnité aux ensembles qui ne peuvent refuser ces prestations.

RÈGLEMENT

Le concours national de chant choral comprend trois catégories :

	Nombre autorisé de choristes
Catégorie I – Chœur d'adultes	de 12 à 34
Catégorie II – Chœurs d'enfants et chœurs de jeunes	de 12 à 34
Catégorie III – Expression libre	de 4 à 34

La catégorie I est ouverte aux choristes âgés de plus de 16 ans.

La catégorie II est ouverte aux choristes âgés de moins de 24 ans.

Les ensembles inscrits pourront participer à deux des trois catégories et changer d'effectif s'ils le désirent.

Un ensemble ayant obtenu une première médaille ne peut se réinscrire à l'édition suivante du concours national.

ÉPREUVES DU CONCOURS / RÉCOMPENSES

Le concours national 2009 se déroulera selon l'ordre des catégories le samedi 30 Mai.

Pour les catégories I et II, chaque ensemble devra présenter, dans la langue d'origine, un programme comprenant de quatre à six **œuvres a cappella** :

- Une oeuvre d'un compositeur des périodes Renaissance, Baroque ou Classique, le Jury étant particulièrement attentif au respect du style ;
- Une œuvre composée après 1900.

Les autres œuvres seront de libre choix et une œuvre au moins sera d'un compositeur français.

Pour la catégorie III, un accompagnement instrumental de leur choix est possible. Seul un piano sera fourni par les organisateurs. Aucune amplification électronique n'est autorisée.

Pour toutes les catégories, la durée totale des œuvres sera comprise **entre 15 et 18 minutes** de musique.

Pour les catégories I et II, aucune œuvre n'aura une durée supérieure à 50 % de la durée totale des œuvres choisies. Le non-respect de ces limites entraînera une pénalité.

À l'issue du concours, les récompenses suivantes (médailles) peuvent être attribuées par le jury¹ :

	Premières médailles	Deuxièmes médailles	Troisièmes médailles
Catégorie I	900 €	540 €	360 €
Catégorie II	900 €	540 €	360 €
Catégorie III	900 €	540 €	360 €

En cas d'ex aequo et à partir de ces ex aequo, les sommes sont partagées, et le pourcentage entre les prix est maintenu. Il ne peut être attribué plus de quatre récompenses dans une catégorie.

PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les interprétations d'œuvres françaises (XIX^e et XX^e siècles) chantées pendant le concours national pourront être prises en compte pour l'attribution de ce prix concernant en premier lieu le concours international.

¹ Les récompenses sont attribuées dans la mesure où le nombre de points obtenus dépasse le seuil fixé par le jury

PRIX POUR UNE ŒUVRE DE CRÉATION

Ce prix d'un montant de 1 000 € récompensera la meilleure création pendant le concours national et sera partagé entre le compositeur (500 €) et le chœur qui chantera cette œuvre (500 €). Cette œuvre de création entièrement originale et d'une durée comprise entre 2'30 et 4'30 devra être composée et éventuellement créée dans les douze mois précédents le concours.

PRIX INTER-CATÉGORIES

Ce prix est attribué au chœur ayant obtenu la note la plus élevée du concours national, quelle que soit la catégorie. Sur proposition du jury, le chœur récompensé pourra être qualifié, s'il le désire, à l'édition suivante du concours international (28-30 mai 2010).

Virginie LEFEBVRE² (ingénieur du son, directrice artistique indépendante) offrira au chœur lauréat la possibilité de réaliser une carte de visite sonore dans des conditions professionnelles. Cette récompense, d'une valeur de **1 500 €** TTC environ, comprend une journée de direction artistique et d'enregistrement ainsi que les heures de montage nécessaires.

JURY

Le jury est composé de cinq membres au minimum dont au moins un est désigné par le ministère de la culture. Les autres membres sont désignés par le *Florilège Vocal de Tours* et peuvent comprendre des membres étrangers.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury note :

- Les qualités de style et d'interprétation ;
- Les qualités techniques (justesse et mise en place) ;
- Le programme choisi ;
- Les qualités vocales ;
- La présentation de l'ensemble.

Des coefficients sont appliqués aux différentes notes

ORGANISATION DU SÉJOUR

I. VOYAGE

Les frais de voyage sont à la charge des ensembles participants.

II. REPAS

Les repas seront fournis gratuitement comme suit aux ensembles qui en feront la demande pour leurs participants au concours : déjeuner et dîner le samedi 30 mai, dîner pour le 31 mai (soit au maximum trois repas).

III. HÉBERGEMENT

L'hébergement gratuit sera assuré pour les chorales qui auront confirmé leur participation, dans la mesure où elles répondront dans les délais indiqués sur la 1^{ère} circulaire et si elles sont à jour de toutes les formalités d'inscription.

Seuls, le chef de chœur, les choristes régulièrement inscrits, deux accompagnateurs et un chauffeur (pour les chorales se déplaçant en car) pourront bénéficier de cet hébergement gratuit. Toute personne supplémentaire sera à la charge de la chorale.

2 Virginie LEFEBVRE, ingénieur du son, directrice artistique indépendante. Adresse courriel : ginie.lefebvre@free.fr

Cet hébergement gratuit est prévu pour la durée du concours, soit deux nuits maximum (samedi et éventuellement dimanche).

Les ensembles souhaitant arriver à Tours dès le vendredi soir pourront le faire. Cet hébergement sera à leurs frais.

Les ensembles préférant quitter Tours le dimanche soir après la proclamation des résultats devront le signaler aux organisateurs au moins deux mois à l'avance.

Tout dépassement du séjour sera à la charge de la chorale.

Une chorale préférant se loger par ses propres moyens pourra le faire ; elle devra en informer le *Florilège Vocal de Tours* et ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Chaque ensemble devra prévoir les assurances couvrant les faits et gestes de ses membres qui pourraient porter préjudice à autrui.

Florilège Vocal de Tours
Hôtel de ville – Rue des Minimes – BP 1452 – 37014 Tours Cedex 1 – France

Tél. : 02 47 21 65 26

Fax : 02 47 21 67 71

<http://www.florilegevocal.com> – e-mail : florilege.vocal@free.fr

38^e Florilège Vocal de Tours

Conseiller artistique : Rachid SAFIR.

Comité international de parrainage :

Kari ALA-PÖLLÄNEN (Finlande), Frieder BERNIUS (Allemagne), Pierre CAO (Luxembourg), Maria GUINAND (Venezuela), Roland HAYRABEDIAN (France), Carl HØGSET (Norvège), Jerry JORDAN (U.S.A.), Eva KOLLAR (Hongrie), Vic NEES (Belgique), Krikor TCHETINYAN (Bulgarie), Bernard TÉTU (France), Roy WALES (Grande-Bretagne).